



Conseil d'Administration

Date 13/02/2009

Auteur

Référence LFP.PV.CA.2009.01.30

Réunion du	30/01/2009
Président	Frédéric THIRIEZ

Présents	MM. Jean-Michel AULAS, Bernard CAIAZZO, Jean-Pierre CAILLOT, Raymond DOMENECH, Jean-Pierre ESCALETTES, Thierry GOMEZ, Michel HIDALGO, Gérard HOULLIER, Jean-Pierre HUREAU, Sylvain KASTENDEUCH, Philippe LEDUC, Henri LEGARDA, Jean-Pierre LOUVEL, Joël MULLER, Philippe PIAT, Patrick RAZUREL, Pierre REPELLINI, Olivier SADRAN, Frédéric de SAINT-SERNIN, Michel SEYDOUX, Laurent VALLEE, Jean VERBEKE
Excusés	MM. Maurice COHEN, Jean-Pierre DENIS, Pape DIOUF, Jean FOURNET-FAYARD, Laurent NICOLLIN, Claude SIMONET
Assistent	MM. Jean-Pierre HUGUES, Jacques LAMBERT, Eric ROLLAND, Arnaud ROUGER, Stéphane DOR, Jérôme PERLEMUTER, J. Guillaume WELGRYN, Jérôme BELAYGUE, Victoriano MELERO, Emmanuel DURAND, Mme Françoise MARCHAND

Le Conseil,
réunissant la présence effective du tiers au moins de ses membres,
peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption des procès-verbaux des réunions tenues par :
 - le conseil d'administration du 14 novembre 2008
 - le bureau de la LFP du 5 décembre 2008
2. Appel d'offres Coupe de la Ligue
3. Période des mutations
4. Désignation des représentants de la LFP aux commissions fédérales
5. Désignation des membres des commissions de la LFP
6. Subventions
7. Points divers

1. Adoption des Procès-Verbaux

Le Conseil,
approuve

- le procès-verbal de la réunion tenue par le Conseil d'Administration le 14 novembre 2008
- le procès-verbal de la réunion tenue par le Bureau de la LFP le 5 décembre 2008

2. Appel d'offres Coupe de la Ligue

1. REGLEMENT INTERIEUR AUDIOVISUEL DE LA COUPE DE LA LIGUE

Le projet de règlement intérieur audiovisuel de la Coupe de la Ligue fait l'objet d'une présentation à l'ensemble des membres du Conseil. Ce règlement reprend les mêmes principes que ceux définis pour le règlement audiovisuel relatif à la Ligue 1.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'approuver le règlement intérieur audiovisuel de la Coupe de la Ligue.

2. PRODUCTION DES MATCHES DE LA COUPE DE LA LIGUE

L'organisation de la production des matches de la compétition a fait l'objet d'une présentation à l'ensemble des membres du Conseil. L'organisation prévoit à la fois les différents dispositifs selon les catégories de matches, la structure des coûts et de la refacturation aux attributaires, ainsi que le choix du producteur délégué, à savoir la société HBS, producteur délégué actuel de la Ligue 1.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'approuver les modalités d'organisation de la production de la compétition, ainsi que le choix d'HBS comme producteur délégué de la compétition.

3. APPROBATION DU REGLEMENT DE L'APPEL A CANDIDATURE RELATIF A LA COUPE DE LA LIGUE –LANCEMENT DE L'APPEL A CANDIDATURES

Le projet de règlement d'Appel à Candidatures fait l'objet d'une présentation à l'ensemble des membres du Conseil, en insistant plus particulièrement sur le principe d'une commercialisation de l'ensemble de la Coupe de la Ligue (ainsi l'ensemble des matches de cette compétition est considéré comme commercialisé par la LFP), son organisation générale, ses principales dispositions et les nouveautés qu'il contient..

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'approuver l'Appel à Candidatures dans les termes qui lui ont été présentés, toutes les dispositions qu'il contient et opérations qu'il prévoit et de procéder au lancement de l'Appel à Candidatures conformément aux dispositions du règlement d'Appel à Candidatures.

4. POUVOIRS CONFERES AU PRESIDENT DANS LE CADRE DE L'APPEL A CANDIDATURE

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de conférer au Président tous pouvoirs à l'effet de gérer le déroulement de l'Appel à Candidatures dans tous ses aspects, et, dans ce cadre, prendre toutes décisions et faire tout le nécessaire pour le bon déroulement de l'Appel à Candidatures, en ce y compris, sans que cette liste soit limitative:

- fixer le Prix de Réserve et procéder à son dépôt auprès de l'Huissier de la LFP (les membres du Conseil confirment à cet égard que le Président a sollicité l'avis des membres du comité de pilotage sur la question du Prix de Réserve);
- résoudre toute difficulté liée au contenu de l'Appel à Candidatures;
- apporter tout complément d'information à l'Appel à Candidatures dans le respect des principes régissant la procédure;
- tenir des séances de présentation et/ou des auditions;
- procéder à l'analyse et l'évaluation des Offres et fixer le coefficient qualitatif correspondant;
- ouvrir le Prix de Réserve;
- prononcer les attributions et prendre toute décision en fonction des différentes phases de la procédure de l'Appel à Candidatures, notamment organiser un second tour et/ou engager des négociations de gré à gré sur tout ou partie des droits.

Toutes décisions relatives aux attributions finales dans le cadre de l'Appel à Candidatures devront être ratifiées par le Conseil de la LFP pour revêtir un caractère définitif.

Dans l'exercice de ses attributions, le Président sera assisté par le Comité de Suivi (visé à la résolution suivante). Le Président pourra également se faire assister par toute personne de son choix y compris notamment les services compétents de la LFP, et tout conseil ou expert de son choix.

5. COMITE DE SUIVI

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de conférer tous pouvoirs au Président à l'effet de mettre en place un comité *ad hoc* qu'il présidera (le "**Comité de Suivi**"), et ayant pour mission d'assister le Président dans le cadre de ses attributions au titre de l'Appel à Candidatures.

Le Président informe le Conseil sur proposition de la commission Marketing qu'il décide d'ores et déjà que les membres du Comité de Suivi seront les suivants : Michel SEYDOUX, Jean-Pierre LOUVEL.

Le Comité de Suivi ne sera tenu par aucune règle de quorum.

6. POUVOIRS A CONFERER EN VUE DES FORMALITES LEGALES A ACCOMPLIR

Le Conseil,

donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

3. Période des mutations

Le Conseil,

approuve , pour la saison 2009/2010, les deux périodes de mutations ci-après :

- Période d'été : du 9 juin au 31 août 2009
- Période d'hiver : du 1^{er} janvier 2010 au 31 janvier 2010.

4. Désignation des représentants de la LFP aux commissions fédérales

Le conseil,

prend note des désignations ci-dessous :

- **Commission centrale de la Coupe de France**
Bernard CAIAZZO
Patrick RAZUREL
Arnaud ROUGER
- **Commission centrale des terrains et équipements**
Charles GIRARDOT
Gérard DELVERT
- **Commission centrale médicale**
Eric ROLLAND
- **Commission des statuts et règlements généraux**
Laurent VALLEE
Vincent PONSOT
Benjamin VIARD
- **Commission du calendrier**
Arnaud ROUGER
Philippe DIALLO
- **Conseil supérieur de l'arbitrage** (membres désignés au Bureau de la LFP du 5/12/2008)
Bernard CAIAZZO
Frédéric DE SAINT SERNIN
- **Direction nationale de l'arbitrage**
Bernard DOCQUIERT
- **Conseil de gestion du Centre technique national Fernand SASTRE**
Jean-Pierre HUGUES

- **Commission des agents de joueurs**

Titulaire : Philippe DIALLO

Suppléant : Jean-Pierre LOUVEL

5. Désignation des membres des commissions de la LFP

Le Conseil,

procède à la désignation des membres des commissions de la LFP selon le tableau ci-joint,

modifie en conséquence les règlements tels qu'annexés au présent procès-verbal,

valide, en outre, les désignations de l'UCPF, de l'UNFP et de l'UNECATEF à la Commission juridique et à la Commission sociale et d'entraide :

- **Pour la Commission juridique :**

- UCPF :

Titulaires : Alain DHEE, Régis REBUFAT

Suppléants : Marino FACCIOLI, Benjamin VIARD

- UNFP :

Titulaires : Jean-Jacques AMORFINI, Stéphane BURCHKALTER

- UNECATEF

Titulaires : Thibaut DAGORNE, Vincent DUFOUR

Suppléants : Francis SMEREKI, Jacky BONNEVAY

- **Pour la Commission sociale et d'entraide**

- UCPF :

Titulaires : Alain MARTINNE

- UNFP :

Titulaires : René CHARRIER

- UNECATEF :

Titulaires : René CEDOLIN

6. Subventions

Le Conseil,

décide d'octroyer les subventions suivantes pour la saison 2008/2009 :

- UCPF : 800 000€
- SNAAF : 200 000€
- Association des Médecins : 15 000€

- UNAF : 40 000€

7. Points divers

- **Calendrier 2009/2010**

Le Conseil,

entend les représentants des clubs proposer qu'une réflexion soit engagée sur le calendrier de la saison 2009/2010 autour des points suivants :

- Début du championnat de Ligue 1 le 8 août
- Un match par semaine entre le 20 décembre et le 20 février
- Suppression de la trêve hivernale
- Pas de match de Ligue 2 pendant les périodes internationales

prend note que le président de la LFP réunira dans les prochains jours un groupe de travail chargé d'étudier la validité de ces propositions.

- **Dopage**

Le Conseil,

entend les représentants des joueurs faire part des difficultés rencontrées de mise en place du groupe cible,

décide d'appuyer la demande d'entretien auprès de l'AFLD faite par l'UNFP et de saisir le président de l'AFLD des difficultés évoquées.

- **Equipements sportifs**

Le Conseil,

prend note que la Commission marketing doit procéder à une analyse de l'article 316 du règlement des compétitions de la LFP concernant la publicité sur le short des joueurs,

suspend, dans l'intervalle, la procédure engagée contre l'OGC Nice

8. Prochaine réunion

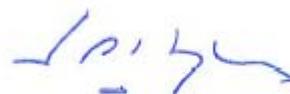
Vendredi 13 mars 2009, à 9h, au siège de la LFP

Le Président

Frédéric THIRIEZ

Le Directeur Général

Jean-Pierre HUGUES



COMMISSION DES FINANCES	
Composition	
Olivier SADRAN (Pdt)	
Jean-Pierre DENIS (Trésorier général)	
Michel SEYDOUX (Trésorier adjoint)	
Jean-Pierre LOUVEL	
Jean-Michel AULAS	
Patrick RAZUREL	
Jean-Pierre HUGUES	
Sébastien CAZALI	

COMMISSION MARKETING	
Composition	
Michel SEYDOUX (pdt)	
Jean-Pierre LOUVEL	
Jean-Michel AULAS	
Bernard CAIAZZO	
Jean-Pierre CAILLOT	
Pape DIOUF	
Jacques ROUSSELOT	
Charles VILLENEUVE	
Stéphane DOR	

COMMISSION DE DISCIPLINE	
Composition	
Pascal GARIBIAN (Pdt)	
Pierre ATTALI	
René BERMEJO	
Jean-Marie LAWNICZAK	
Claude MAYLIN	
Claude TELLENE	
Philippe WERSON	
Guy MISLIN	
Jean-Claude LORETTE	
Laurent DENEUX	
Laurent FOURNIER	
Patrick LHERMITTE (DNA)	

COMMISSION D'APPEL	
Composition	
Jean-Pierre KLEIN (Pdt)	
Etienne STEPHANOPOLI	
Pierre GATE	
François JASPART	
Jean PERROT	
André QUENNEL	
Alain CHAUVET	
Thomas CLAY	
Emmanuel ESCHALIER	
David DUCCI	
Serge GUYOT	

COMMISSION JURIDIQUE	
Composition	
André SOULIER (Pdt)	
Claude BENICHOU	
Gilles DAGET	
Jean-Claude FERRI	
Alain BACH	
Silvio CROCI	
Jean BEYER	
Vincent DURAND	
Eric HALPHEN	
Maxime PIGEON	

COMMISSION DES STADES	
Composition	
Charles GIRARDOT (Pdt)	
Gérard DELVERT	
Raymond CHAPELON	
Jean-Paul GRENOUILLET	
Claude DESCHAMP	
Gérard PASTOR	
Jean-Pierre LUCCIANI	
Alain TRONCY	
Alain PLET	

COMMISSION DE SECURITE ET D'ANIMATION DANS LES STADES	
Composition	
Dominique MLYNARSKI (Pdt)	
Jean-Claude LORETTE	
Jean-François THOUVENOT	
Serge CAYEN	
Didier DE CLIMMER	
Dominique REGIA-CORTE	
Thierry TERRAUBE	
Benjamin VIARD	
Yannick GEY	

COMMISSION DES COMPETITIONS = fusion COC + Délégués	
Composition	
André PREAUD (Pdt)	
Jean-Pierre VAILLANT	
André FLAMANT	
Jean-Jacques LABRUYERE	
Alain DELMER	
Philippe PRUDHON	
Pierre TAESCH	
Jean-Paul GREAUD	
Maurice VIALA	
Benjamin VIARD	
Sylvie GONDRY	

COMMISSION SOCIALE ET D'ENTRAIDE	
Composition	
Jean-Claude MABRIEZ	
Jean-Gabriel GAYOT	
Marc BARRALIS	
Jean-Louis BELOT	
G�rard COURTAL	
Louis JAM	
Francis PERNET	
Gabriel TERDJMAN	
Fr�d�ric HERMET	

COMMISSION DE REVISION DES REGLEMENTS	
Composition	
Laurent VALLEE (Pdt)	
Jean-Jacques AMORFINI	
Alain BELSOEUR	
Thibaut DAGORNE	
Vincent PONSOT	
Elodie CROQ	
Sandrine JALLET	
Benjamin VIARD	
Pierre WANTIEZ	
Patrick RAZUREL	

INSTRUCTEURS L.F.P	
Arnaud ROUGER	
Vincent PONSOT	